



Réponse négative dans ma recherche d'emploi parce que je dis que je suis non fumeuse, quel est mon moyen de défense ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 16 avril 2015

Madame, Monsieur,

Je vous informe que je recherche du travail au poste de secrétaire dans le BTP et que je suis systématiquement refoulée parce que je suis non fumeuse. (dans les bureaux dirigeant et autres fument).

Ce n'est pas mon profil qui est rejeté puisque je suis sollicitée régulièrement pour des entretiens.

Je reste à votre disposition pour plus d'éléments. KB

Réponse :

[Une décision de justice d'avril 2011](#) a été prononcée dans des conditions très proches de celles que vous avez rencontrées vous-même.

La lecture du communiqué de presse vous permettra de constater la disproportion entre le dédommagement de la victime et la lourdeur de la procédure.

On peut effectivement supposer que l'absence de suite d'un entretien professionnel puisse être lié au souhait de la postulante de ne pas être exposée à un cadre professionnel fumeur.

Même si vous n'êtes encore salariée d'aucune entreprise, il est cependant tout à fait envisageable de contacter [l'inspection du travail](#) ou notre association (contact@dnf.asso.fr) afin que les entreprises qui vous reçoivent en entretien prennent conscience qu'elles ne peuvent ainsi violer impunément la loi en matière de tabagisme.